

**DECISION DU PRESIDENT  
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL****N°23-19****Objet :****Marché de location et maintenance  
des équipements de reprographie****Groupement de commandes entre  
Roanne, Commelle-Vernay, La  
Pacaudière, Le Coteau, Mably,  
Noailly, Notre Dame de Boisset,  
Riorges, Villerest, le SEEDR, la  
Roannaise de l'eau et Roannais  
Agglomération****LE PRESIDENT,**

Vu l'arrêté préfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat «Roannaise de l'Eau», du syndicat des eaux Rhône-Loire Nord, du syndicat Rhins, Rhodon, Trambouzan et affluents (SYRRTA) et du syndicat du Gantet et création du Syndicat «Roannaise de l'Eau» ;

Vu la délibération n°2021-05 du comité syndical du 20 janvier 2021 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des conventions de groupements de commandes ainsi que leurs avenants quel que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant que Roannaise de l'eau a décidé de renouveler sa participation au groupement de commandes relatif à la location-maintenance des équipements de reprographie et logiciels associés ;

Considérant que les membres de la convention de groupement sont Roanne, Commelle-Vernay, La Pacaudière, Le Coteau, Mably, Noailly, Notre Dame de Boisset, Riorges, Villerest, le SEEDR, la Roannaise de l'eau et Roannais Agglomération ;

Considérant que cette convention de groupement désigne la Ville de Roanne comme coordinateur et a pour objet de retenir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation des différents accords-cadres à intervenir et de retenir le prestataire pour la fourniture en location-maintenance des équipements de reprographie ;

En conséquence, Monsieur le Président,

**DECIDE**

1°) de constituer un groupement de commandes entre Roanne, Commelle-Vernay, La Pacaudière, Le Coteau, Mably, Noailly, Notre Dame de Boisset, Riorges, Villerest, le SEEDR, la Roannaise de l'eau et Roannais Agglomération ;

2°) d'approuver la convention constitutive, définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commande ;

3°) de préciser que ce groupement est créé en vue de la passation de marchés communs aux membres du groupement pour les éléments suivants :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Location et maintenance des équipements de reprographie ;

4°) de préciser que la convention prendra fin dès transmission des pièces nécessaires à la notification des marchés à l'ensemble des membres du groupement.

Roanne, le

**27 FEV. 2023**

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and several sweeping strokes below, crossing over itself.

Daniel FRECHET